

CONSEIL MUNICIPAL
Compte-Rendu de la réunion du 26 Mars 2019 – 19 heures 30

Le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. GIRAUD Daniel, Maire.**

Date de la convocation : le 18 mars 2019

Présents : ACHIN Nicole, BALANDRAU Xavier, BALAY-DUMONTEIL Sylvie, COLLINET Christophe, DESMARTIN Maryvonne, GIRAUD Daniel, GIRAUD Maël, GOTTO Noël, PONCHON Roland, RIGUET LARGILLIER Marie-Anne.

Absents excusés : LAFONTAINE Matteo

Public :

Secrétaire de séance : BALAY-DUMONTEIL Sylvie



◆ **BUDGET**

- Vote du budget 2019
- Vote des taux des taxes directes locales
- Approbation du compte de gestion 2018
- Approbation du compte administratif 2018
- Mise en place d'un amortissement - frais d'étude
- Régularisation d'un amortissement - Intégration des eaux
- Emprunt

◆ **VOIRIE**

- Régularisation d'une partie d'un chemin rural suite au projet de la forestière Rocheplate
- Divers

◆ **DIVERS**

- Divers

M. le Maire propose d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 janvier 2019.

Le Conseil vote à main levée,

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 janvier 2019 avec :

- 7 voix POUR**
- 0 voix CONTRE**
- 3 Abstentions**

◆ BUDGET

➤ Vote du budget primitif 2019

Distribution de l'état préparatoire du budget en fonctionnement et en investissement, aux membres du Conseils.

M. le Maire passe en revue les articles du budget à l'aide des états préparatoires au budget primitif 2019 (fonctionnement et investissement) distribués aux conseillers et indique le total de chaque chapitre.

DEPENSES FONCTIONNEMENT

011	Charges à caractère général	76 340.00
012	Charges de personnel	63 380.00
014	Atténuation de produits	
022	Dépenses imprévues	1 040.14
023	Virement à la section investissement	12 361.13
042	Opérations d'ordre entre section	1 950.00
65	Autres charges de gestion courante	17 618.00
66	Charges financières	4 150.00
67	Charges exceptionnelles	1 700.00

RECETTES FONCTIONNEMENT

002	Excédent antérieur reporté	17 295.27
013	Atténuation de charges	
042	Opérations d'ordre entre section	
70	Produits des services	4 562.00
73	Impôts et taxes	58 400.00
74	Dotations et participations	75 612.00
75	Autres produits de gestion courante	16 300.00
77	Produits exceptionnels	6 370.00

DEPENSES INVESTISSEMENT

001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	75 941.17
020	Dépenses imprévues Investi.	1 024.55
040	Opérations d'ordre entre section	
10	Dotations, fonds divers et réserves	97.00
13	Subventions d'investissement reçues	2 041.00
16	Emprunts et dettes assimilés	26 219.58
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	85 050.00
23	Immobilisations en cours	5 500.00

RECETTES INVESTISSEMENT

001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	
021	Virement de la section fonctionnement	12 361.13
024	Produits des cessions d'immobilisation	
040	Opérations d'ordre entre section	1 950.00
10	Dotations Fonds divers Réserves	93 521.17
13	Subventions d'investissement	38 041.00
16	Emprunts et dettes assimilées	50 000.00

M. le Maire fait part au Conseil Municipal du montant du budget primitif 2019 :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	178 539 .27	178 539.27
INVESTISSEMENT	195 873.30	195 873.30
TOTAL		

Suite à la révision des articles budgétaires par chapitres, **M. le Maire** demande de procéder au vote du budget primitif 2019 **par chapitres** avec un budget fonctionnement d'un montant de **178 539 .27 €uros** et un budget investissement d'un montant de **195 873.30 €uros**.

Le Conseil Municipal vote à main levée,
Après délibération, le Conseil Municipal,
- approuve le budget primitif 2019 par chapitre, avec
9 voix POUR
1 Abstention

➤ **Vote des taux des taxes directes locales**

M. Le Maire notifie au Conseil les taux actuels :
Taxe d'habitation : 7,11 %
Taxe foncière propriétés bâties : 21,76 %
Taxe foncière propriétés non bâties : 100,37 %

M. le Maire propose de ne pas augmenter ces taux.

Le Conseil vote à main levée,
Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,
- accepte de reconduire les taux des taxes directes locales pour 2019

➤ **Compte de Gestion 2018**

M. le Maire indique au Conseil Municipal que le compte de gestion est un document reflétant les comptes arrêtés au 31 décembre et qui est certifié conforme par Monsieur le percepteur.
Considérant, que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la Commune pour le même exercice.

Le Conseil Municipal vote à main levée,
Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- approuve le compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2018, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la Commune pour le même exercice.

➤ **Vote du compte administratif 2018 et affectation du résultat**

Copie du grand livre par article en fonctionnement et investissement, exemplaire du tableau comparatif Budget/Réalisé détaillé par article en Fonctionnement et par opération en Investissement.

M. le Maire reprend un par un l'ensemble des articles en dépenses et recettes, en Fonctionnement et en Investissement, puis il fait part au Conseil Municipal du Résultat du compte Administratif 2018 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		74 969.51	18 869.92		18 869.92	74 969.51
Opérations de l'exercice	154 053.24	177 480.17	114 522.65	57 451.40	268 575.89	234 931.57
TOTAUX	154 053.24	252 449.68	133 392.57	57 451.40	287 445.81	309 901.08
Résultat de clôture		98 396.44	75 941.17			22 455.27

M. le Maire propose que l'excédent de fonctionnement de 98 396.44 Euros soit affecté :

- au compte 1068 en recettes Investissement 2019 pour un montant de **81 101.17 Euros** (pour le besoin total de financement),
- et le solde restant de **17 295.27 Euros** sera repris en excédent de Fonctionnement 2019 au compte 002.

Le conseil vote à main levée.

Après délibération, le Conseil Municipal présidé par Mme RIGUET LARGILLIER Marie-Anne, M. le Maire s'étant retiré, approuve avec :

8 Voix POUR

1 Abstention

- le Compte Administratif 2018 en Fonctionnement ;
- le Compte Administratif 2018 en Investissement ;
- la proposition d'affectation du résultat 2018.

➤ Mise en place d'un amortissement - Frais d'Etude

M. le Maire indique que les frais d'études réalisés sur 2018 par le Bureau d'Etudes Hydrogéologiques G. Rabin n'ont pas donné suite à des travaux. Ils doivent être amortis sur 5 ans.

M. le Maire rappelle le montant de cette étude à savoir 3 576.00 €.

M le Maire propose le tableau d'amortissement suivant d'une durée de 5 ans.

Année	Valeur début période	Amort.	Val. nette comptable	Amort. cumulés
2019	3 576,00	715,20	2 860,80	715,20
2020	2 860,80	715,20	2 145,60	1 430,40
2021	2 145,60	715,20	1 430,40	2 145,60
2022	1 430,40	715,20	715,20	2 860,80
2023	715,20	715,20	0,00	3 576,00

Mandat au 6811 Chapitre 042

Titre au 28031 Chapitre 040

Le Conseil Municipal vote à main levée,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve l'amortissement sur 5 ans des frais d'études réalisés sur 2018 par le Bureau d'Etudes Hydrogéologiques G. Rabin.

➤ Régularisation d'un amortissement – intégration des eaux

M. le Maire informe que la délibération est ajournée par manque d'informations.

➤ Emprunt

M. le Maire informe le conseil qu'il faut réaliser un emprunt d'un montant de 50 000 Euros pour financer plusieurs projets d'investissement. Il donne lecture de la proposition du CREDIT AGICOLE CENTRE-EST comme suit :

Montant du prêt : 50 000 euros,
Taux d'intérêt : 1.26%,
Nombre d'échéances : 15 ans,
L'intégralité des fonds devra être impérativement débloquée dans les 6 mois à compter de votre accord,
Date de déblocage : dès signature du contrat les fonds sont disponibles sous huitaine,
Profil d'amortissement : échéances constantes,
Périodicité : mensuelle,
Nombre d'échéances : 15 ans,
Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle),
Frais de dossier : 150,00 euros.

Le conseil vote à main levée,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de réaliser auprès du CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 50 000 euros, destiné à financer plusieurs projets d'investissement.
- autorise M. le Maire à signer le contrat relatif au présent emprunt.

◆ VOIRIE

➤ **Régularisation d'une partie d'un chemin rural suite au projet de la route forestière Rocheplate**

M. le Maire indique qu'il faut régulariser l'emprise d'une partie du chemin rural de Rocheplate qui est inexistante sur le cadastre parcelles C 13, C14, C 15. Il faut faire une aliénation de l'ancien chemin rural parcelles C 7, C12, C13, C15. Nous avons l'accord du propriétaire.

Le conseil vote à main levée,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte de régulariser l'emprise d'une partie du chemin rural de Rocheplate qui est inexistante sur le cadastre parcelles C 13, C14, C 15. Il faut faire une aliénation de l'ancien chemin rural parcelles C 7, C12, C13, C15.
- autorise M. le Maire à signer tous les documents se référants au dossier.

◆ DIVERS

M. le Maire lève la séance du Conseil à 22h55 et la date du prochain Conseil Municipal vous sera communiquée ultérieurement.

**Le Maire,
Daniel Giraud**